



Administration communale

ANNEXE 25



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2023/PT/16

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME CODT**.

Les demandeurs sont : M. et Mme Criquellion - Wibault demeurant Rue des Six Heures(NSV) 17 à 1457 WALHAIN.

Le terrain concerné est situé à Rue des Six Heures, 17 à 1457 Walhain, et cadastré 02 C 804H, 02 C 804K.

Le projet est de type : « Modification du relief du sol - Régularisation », et présente les caractéristiques suivantes : .

L'annonce est ouverte le 05/10/2023 et clôturée le 19/10/2023.

L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'annonce, à savoir le 30/09/2023.

Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), uniquement sur rdv pris préalable, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain. Aucune permanence n'est prévue au Code.

Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations (exclusivement) écrites sont à envoyer du 05/10/2023 au 19/10/2023 au collège communal.

La période d'annonce effective prend en compte le fait qu'elle doit démarrer le 05/10/2023 mais il y a lieu ici de prendre en compte le report automatique en cas de suspension prévue par le Code càd la suspension prévue au Code du 16 juillet au 15 août, ou 24 décembre au 1^{er} janvier, soit 0 jours de prolongation. ATTENTION cette suspension est également valable pour toute enquête démarrée avant le 16 juillet et non clôturée au 16 juillet. La consultation du dossier est possible durant toute la période non concernée par la suspension.

Le délai d'annonce est prolongé si le dernier jour tombe un samedi/dimanche/jour férié : 0 jour(s).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- OU par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- OU remises à l'agent traitant au service urbanisme : Champs du Favia 8 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2023/PT/16** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.

